



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2012

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 23 janvier 2012 à 20 h 30, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

1/Subvention du spectacle de Noël de l'école élémentaire

L'école élémentaire sollicite une subvention totale ou partielle du spectacle de Noël 2011 qui a coûté 500 €.

Le Conseil Municipal Décide de ne pas donner une suite favorable à la demande de subvention pour le spectacle de Noël de l'école élémentaire.

(vote : 17 voix pour et 2 abstentions)

2/Fixation du taux de l'indemnité conseil du Trésorier de Schiltigheim

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide d'accorder l'indemnité de conseil aux taux maximale de 100 % par an au Trésorier de Schiltigheim.

3 /Achat de partitions : Subvention à la Chorale Sainte Cécile :

La Chorale Sainte Cécile a acheté pour 77.37 € de partitions en 2011

Le Conseil Municipal Décide de participer à hauteur de 40% du coût des partitions et de verser 30.95 € à la Chorale Sainte Cécile.

(vote : 17 voix pour et 2 abstentions)

4/ Vente de bois aux particuliers : fixation du prix du stère

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide de vendre le bois à des particuliers pour du bois de chauffe à des fins non commerciales et fixer le prix de vente à 5 € par stère estimé de bois.

5/ Réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider le document unique d'évaluation des risques professionnels et s'engage à mettre en place le programme d'actions correctives se basant sur l'évaluation des risques professionnels.

6/Droit de préemption urbain :

M le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas fait usage de son droit de préemption concernant 4 cessions immobilières suivantes :

7/ Projet d'agrandissement, de restructuration et de mise aux normes avec la loi Handicap de la Bibliothèque de Kilstett : avenant au marché

1. Avenant n°1 lot n°5 Isolation et Peinture extérieurement société Crépi Décor Maçonnerie

Les travaux prévus dans le marché initial ont subi des modifications du fait :

De la réalisation de travaux non prévus pour 696.00 € HT :

- Fourniture mise en place de 12 appuis de fenêtre en alu laqué

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve et autorise M le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux de la bibliothèque municipale concernant le lot n°5 pour un montant de 696.00 € HT

Titulaire du marché : SARL CREPI DECOR MACONNERIE 67 110 REICHSHOFFEN

2. Avenant n°1 lot n°8 Plâtrerie société VELEZ SAR L

Les travaux prévus dans le marché initial ont subi des modifications du fait :

De la réalisation de travaux non prévus pour 3792.32 € HT :

- Fourniture et pose de plafonds au rez de chaussée et à l'étage

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve et autorise M le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux de la bibliothèque municipale concernant le lot n°8 pour un montant de 3792.32 € HT

Titulaire du marché : VELEZ SARL 67200 STRASBOURG

3. Avenant n°1 au lot 9 Chapes et Isolant société DIPOL SA

Les travaux prévus dans le marché initial ont subi des modifications du fait :

De la réalisation de travaux non prévus pour 780.48 € HT :

- Confection d'une chape de 32 m² de 10 cm d'épaisseur au RDC et à l'étage

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve et autorise M le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux de la bibliothèque municipale concernant le lot n°9 pour un montant de 780.48 € HT

Montant total du marché après avenant : 2895.31 € HT

Titulaire du marché : DIPOL SA 67118 GEISPOLSHEIM-GARE

Ecole de Musique Municipale : Modification de la durée hebdomadaire de service de 2 Assistants d'enseignement artistique non titulaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve l'avenant n°1 à aux contrats à durée déterminée de 2 assistants d'enseignement artistique non titulaires à temps non complet

Fixe à compter du 1^{er} janvier 2012 la durée hebdomadaire de service d'un contrat à 1.25/20^{ème}

Fixe à compter du 1^{er} janvier 2012 la durée hebdomadaire de service d'un contrat à 4.25/20^{ème}

Coupe de bois sur la digue du Landgraben :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la coupe d'arbres le long du Landgraben dont coût approximatif s'élèvent à environ 7 500 € HT soit environ 125.00 €/ Heure estimées à 60 heures (1 bûcheron + 1 tracteur avec grue) et confie les travaux à la société COSYLVAL de Schiltigheim

Vente de peupliers :

La commune va couper environ 184 peupliers pour un volume estimé de 165 m³.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le prix de vente du bois comme suit :

Bois sur pied peuplier : 23.00 € HT / m³ pour le bois frais et sain

Bois énergie-houppiers de peupliers : 1€/HT/tonne

Plantations de peupliers

Il est proposé de replanter une parcelle d'environ 1.10 hectare. Il est préconisé de replanter du peuplier à savoir environ 220 plants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réaliser des travaux de plantations de peupliers pour un montant approximatif de 3 155.60 € HT

confie les travaux à la société Cosylval de Schiltigheim

Le Maire

Gabriel MULLER